Séance du 28 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit juin à partir de 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie-Thérèse FREY, Franck CORPLET, Chantal AUBURTIN, Christian KLEIN, Patricia SEMINERIO, Alain ANTOINE, Aïda ACKERMANN, Jean-Marc LECHANTRE, Jean-Marc HIRTZMANN, Agnès DEMMER,.

Excusé : Stéphane LEFEBVRE procuration à Marc WEITTEN.

Secrétaire de séance : Jean-Marc LECHANTRE.

L'ordre du jour est définitivement adopté :

- (1) Convention avec l'ADEPPA au titre de l'année scolaire 2019/2020
- (2) Règlements intérieurs et tarifications des services périscolaires
- (3) Réalisation d'un emprunt relais
- (4) Décision Budgétaire Modificative N°1 du Budget Primitif 2019
- (5) Subventions 2019 aux associations
- (6) Carrière des agents : ratio promus/promouvables
- (7) Régime indemnitaire des agents (RIFSEEP)
- (8) Attribution de travaux pour la rénovation de l'éclairage de l'église paroissiale
- (9) Attribution de travaux pour la rénovation du préau de l'école élémentaire
- (10) Attribution de travaux pour l'occultation de salles de classe
- (11) Attribution de travaux pour la réalisation d'un adressage
- (12) Attribution de travaux de voirie

L'ordre du jour est abordé :

(1)Convention avec l'ADEPPA au titre de l'année scolaire 2019/2020

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la restauration scolaire du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la convention proposée par l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein Air (A.D.E.P.P.A.) 57640 VIGY, portant livraison de repas en containers chauds ou froids normalisés, sur la base d'un prix unitaire de 4,40 € TTC, et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

(2) Règlements intérieurs et tarifications des services périscolaires

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des Affaires sociales et scolaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les règlements et les tarifications des services d'accueil hors temps scolaire, garderie, cantine, étude surveillée, à l'unanimité.

(3) Réalisation d'un prêt relais in fine

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de création d'un carrefour à feux tricolores, portant proposition de réaliser un emprunt relais auprès de la Caisse d'Epargne, d'un montant de cinquante mille euros (50 000 €), pour une durée de 1 an, au taux fixe de 0,50 %, avec paiement des intérêts trimestriellement et remboursement du capital à l'échéance, avec remboursement anticipé possible sans indemnité, avec commission d'intervention de 200 €, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter cette offre et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'unanimité.

(4) Décision Budgétaire Modificative N°1 du Budget Primitif 2019

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'exécution de Budget Primitif 2019, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la Décision Budgétaire Modificative N°1 du BP 2019 comme suit, à l'unanimité :

Investissement:

<u>Dépenses</u>

21312 Bâtiments scolaires + 15 000 € 21318 Autres bâtiments publics + 10 000 € 2313 op 27 + 25 000 €

Recettes

1641 Prêt relais + 50 000 €

(5) Subventions 2019 aux associations

Après avoir entendu l'Adjoint en charge de la vie associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 8 930,00€ par 11 voix pour et 2 abstentions.

Amicale des Sapeurs-pompiers 1700€, U.N.C. 300€, Association SCANNER 300€, Association Donneurs de sang 350€, CEP 1800€, Comité des Fêtes 900€, Foyer Rural 800€, Gymnastique Volontaire Kédangeoise 1200€, La Boule Kédangeoise 300€, Association de Pêche kédangeoise 250€, A.P.E. 300€, Volley club 600€, l'Echiquier de la forêt 30€, FSE du collège 100€

(6) Carrière des agents : ratio promus/promouvables

Vu la loi du 19 février 2007.

Considérant que pour tout avancement de grade le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions de cet avancement appelé ratio promus/promouvables.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 14 juin 2019.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au ratio promus /promouvables, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, sur proposition de Maire de fixer ce ratio à 100 % pour tous les grades de la collectivité, à l'unanimité.

(7) régime indemnitaire des agents (RIFSEEP)

Vu la délibération du 6 décembre 2017 portant instauration du RIFSEEP

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la mise en place du RIFSEEP, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, sur proposition du Maire, de modifier les montants annuels comme suit, à l'unanimité :

- IFSE groupe C1 montant maximum 2 400 €
- IFSE groupe C2 montant maximum 1 920 €
- CIA groupe C1 montant maximum 2 400 €
- CIA groupe C2 montant maximum 1 200 €

(8) Attribution de travaux pour la rénovation de l'éclairage de l'église paroissiale

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la nécessité de rénover l'éclairage intérieur de l'église paroissiale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société GRATIA Electric 57270 UCKANGE pour un montant de 7 896,00 € HT, autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(9) attribution de travaux pour la rénovation du préau de l'école élémentaire

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à la rénovation du préau de l'école élémentaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société CLAIRE PEINTURE 57925 DISTROFF pour un montant de 3 300,00 € TTC, autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(10) Attribution de travaux pour l'occultation de salles de classe

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à l'occultation de salles de l'école maternelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société JCD Groupe 57070 METZ pour un montant de 3 847,00 € HT, autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(11) Attribution de travaux pour la réalisation d'un adressage

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à la réalisation d'un plan d'adressage de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société LA POSTE pour un montant de 1 080,00 € TTC, autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(12) Attribution de travaux de voirie

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à la réalisation de travaux de voirie impasse du Vieux Chêne portant collecte d'eaux pluviales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société SCHIEL FRERES pour un montant de 1 624,80 € TTC, autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.